

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



**1021<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 2 octobre 1961,  
à 15 heures

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

|   | Pages |
|---|-------|
| <b>Point 9 de l'ordre du jour:</b>  |       |
| <b>Discussion générale (suite)</b>  |       |
| Allocution de M. Joaquín Balaguer, président de la République Dominicaine . . . . . | 193   |
| Discours de M. David (Tchécoslovaquie). . .   | 197   |
| Discours de M. Sarper (Turquie). . . . .  | 203   |

**Président:** M. Mongi SLIM (Tunisie).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale [suite]**

1. Le **PRESIDENT**: Le premier orateur inscrit cet après-midi pour la discussion générale est le Président de la République Dominicaine.

2. J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue, dans cette salle, à M. Joaquín Balaguer, président de la République Dominicaine, qui a bien voulu demander à prendre la parole devant l'Assemblée générale, afin d'exposer les points de vue de son gouvernement sur les différents problèmes que nous devons affronter. J'ose espérer que ses paroles contribueront à faciliter la compréhension entre nations et l'amitié entre les peuples.

3. J'ai l'honneur d'inviter le Président de la République Dominicaine à bien vouloir prendre la parole.

**ALLOCUTION DE M. JOAQUÍN BALAGUER,  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**

4. M. JOAQUÍN BALAGUER (Président de la République Dominicaine) [traduit de l'espagnol]: Je veux d'abord exprimer le sentiment d'admiration et de respect avec lequel notre pays s'associe à l'hommage que toutes les nations du monde libre viennent de rendre, dans son pays d'origine, à votre secrétaire général, Dag Hammarskjöld, qui a trouvé une mort tragique au service du plus bel idéal de l'humanité contemporaine: celui de la paix et de l'harmonie universelles. Le meilleur hommage que les nations ici représentées pourraient rendre à cet homme extraordinaire, qui s'est dévoué à la cause de la paix, serait de s'unir sans égoïsme pour choisir à cet apôtre de la fraternité un successeur capable de servir les Nations Unies avec le même esprit d'abnégation et la même élévation de pensée qu'il a lui-même montrés au service de la cause du rapprochement et de la solidarité de la famille humaine. Cet hommage s'adresse également au grand peuple suédois, qui a donné à l'Organisation mondiale deux martyrs: d'abord le comte Bernadotte, tombé en héros dans les déserts d'Asie; aujourd'hui Dag Hammarskjöld, frappé lui aussi par le destin funeste qui s'acharne sur tous les sauveurs depuis que Dieu lui-même est descendu sur la Croix pour nous mon-

trer que le sang peut féconder les grandes causes et les grands idéaux de l'humanité.

5. C'est peut-être la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'un pays du continent américain rentre dans cette organisation mondiale après avoir acquis les titres qui l'autorisent moralement à faire partie d'une institution fondée précisément pour défendre le droit de l'homme à vivre dans un monde libéré des injustices et des craintes. La République Dominicaine est Membre des Nations Unies depuis la création de l'Organisation en 1945; mais ce n'est qu'aujourd'hui, après plusieurs années d'adhésion purement théorique aux principes de la Charte de San Francisco, qu'elle vient, pleinement consciente de ses obligations et de ses devoirs, s'intégrer réellement à cette assemblée universelle où devraient seuls être représentés les peuples pour qui les accords internationaux ne sont pas un mythe, ni les droits de l'homme un leurre.

6. Après la chute de l'homme qui a personnifié pendant 30 ans l'Etat dominicain, il s'est instauré dans notre pays un régime de droit qui a progressivement modelé ses institutions sur les principes de la démocratie représentative. Au lieu du parti unique qui caractérise les nations où l'activité politique répond à une seule directive, d'inspiration totalitaire, plusieurs partis antagonistes se sont formés, où les différents idéaux et les différentes aspirations de l'âme dominicaine ont fini par s'exprimer. Les droits civiques fondamentaux, sans lesquels on ne peut concevoir ni liberté ni ordre public, ont été reconnus sans réserve à tous les citoyens, qui, pour la première fois après 31 ans d'obscurantisme politique, exercent librement leurs prérogatives constitutionnelles. La barrière de fer qui encerclait notre île, et à travers laquelle l'opinion indépendante parvenait à peine à se faire jour, est abolie, et le droit à la libre circulation est reconnu à 3 millions d'hommes qui se trouvaient pratiquement privés de tout contact avec la vie politique internationale et avec la civilisation humaine. Aucune exigence arbitraire n'empêche plus aujourd'hui les citoyens d'obtenir les passeports et visas requis pour entrer sur le territoire dominicain ou en sortir. Ce qui confirme cette réintégration politique de notre pays dans le monde libre, c'est la naissance et l'organisation de partis qui peuvent exercer librement leur action de propagande et jouissent librement du droit d'association à des fins pacifiques, ainsi que du droit d'élire et d'être élu en des élections honnêtes, organisées sous une surveillance internationale et menées avec une impartialité exemplaire, avec l'aide technique de spécialistes choisis par le secrétariat général de l'Organisation des Etats américains. En même temps que ces mesures décisives de reconstruction politique, nous avons pris d'autres mesures non moins capitales pour favoriser la libre entreprise et libérer notre économie de toute entrave réactionnaire. Les monopoles dont bénéficiaient quelques privilégiés et les entreprises dont le but était

de détourner à des fins égoïstes une grande partie de l'activité économique de la nation sont en passe d'être éliminés, et l'on a rendu à l'initiative privée une liberté absolue dans le domaine des affaires. Nous avons promulgué une série de lois nouvelles, inspirées d'un grand esprit de justice sociale, pour abolir tous les impôts qui pesaient lourdement sur le consommateur et rendaient pratiquement impossible la vie des classes économiquement défavorisées. Les produits de base de notre commerce d'exportation bénéficient maintenant d'un nouveau régime fiscal, qui sacrifie, dans l'intérêt exclusif des agriculteurs, la plus grande partie des revenus de l'Etat.

7. La vie administrative du pays a subi elle aussi une réorganisation véritablement libérale. Les conquêtes qu'il faut mentionner à ce propos sont celles que consacrent: la loi qui rend aux municipalités leur pleine capacité administrative et rétablit sans restriction le principe de l'autonomie des corporations municipales; la loi qui institue l'autonomie universitaire et qui rétablit la liberté de la chaire dans la plus ancienne université des Amériques; le projet de loi qui vise à mettre en œuvre le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs et qui consacre l'inamovibilité des juges et l'indépendance de la justice, fondement de l'ordre public dans tout pays civilisé; enfin, les lois qui visent à organiser l'ordre juridique et à donner à la nation une physionomie politique républicaine jusqu'aux moelles.

8. Un Etat de droit est donc en train de naître en République Dominicaine. L'édifice de la dictature s'est effondré et sur ses ruines nous avons entrepris d'édifier, patiemment et sans démagogie voyante, un régime coulé dans les anciens moules que nous ont légués les fondateurs de la République et qui ne diffèrent pas au fond des moules séculaires que créa le génie de Bolívar, de San Martín, ou celui de Washington, de O'Higgins, de Morazán, de Juárez, de Martí et des autres grandes figures de l'indépendance américaine. C'est pourquoi je peux aujourd'hui sans rougir occuper cette tribune et faire entendre ma voix, sans scrupule de conscience et sans crainte d'offenser les mânes vénérées des pères de la patrie, rétablis dans leurs droits augustes et dans leur legs impérissable dont nous avons retrouvé le pur métal pour fondre les cloches des résurrections. Le cas de la République Dominicaine est un exemple encourageant; il nous montre que la démocratie gagne chaque jour du terrain en Amérique et que, malgré la misère dans laquelle se débattent la plupart de nos peuples, la douleur qui consume ces masses sans espoir et les obstacles que leur économie sous-développée oppose aux efforts que nous déployons pour atteindre les grands objectifs de la justice, nous avançons résolument vers cet idéal inaccessible que seules ont pu réaliser en Amérique les quelques nations qui peuvent proclamer que les terres de ce continent sont des terres sur lesquelles ne peuvent germer ni l'oppression ni la dictature.

9. Il va de soi que le processus ainsi déclenché pour libérer nos coutumes de tout primitivisme politique et rendre nos institutions plus libérales se heurte à des difficultés et connaît des limites. Des forces négatives s'opposent à ce processus de démocratisation avec toute la férocité de leurs instincts primitifs. D'autre part, les courants d'opposition qui reprennent part à la vie civile de la République manquent de l'éducation civique nécessaire et transgressent fréquemment la loi en défiant ouvertement l'ordre public et en refusant, au gré de leur caprice,

de reconnaître les pouvoirs légitimes de l'Etat. Le nouveau gouvernement, qui a pratiquement vu le jour au lendemain de la tragédie du 30 mai — car c'est à partir de ce moment qu'il a commencé à agir sans être soumis à la volonté dictatoriale qui, pendant 30 ans, avait pesé partout sur les âmes et les institutions — s'efforce de tout son pouvoir de juguler ces deux influences qui, consciemment ou inconsciemment, s'opposent à l'établissement du régime de droit que nous voulons instituer dans notre propre intérêt et dans l'intérêt des générations à venir. La charge de rébellion et de mécontentement que la dictature avait amoncelée dans la conscience populaire s'est brusquement déversée sur le pays, rompant violemment les freins qu'avaient imposés à l'affolement de la multitude des dizaines d'années de terreur et de longues années de prédication chrétienne. Bien des fois le sang a coulé, laissant sa marque fatidique sur ces éclats de violence. La tribune populaire et le balcon qui donne sur la place publique se sont remplis de diatribes violentes et de drapeaux déployés par des agitateurs professionnels. Mais le progrès est en marche et rien ni personne n'arrêtera cette volonté de régénération politique qui se fait jour dans la conscience nationale comme un torrent impétueux. Il importe à l'extrême que l'on observe sans préjugé ce phénomène politique et que l'opinion internationale lui accorde la sympathie qu'il mérite: c'est un effort sincère dont le but est de ramener une nation américaine à la pratique de la démocratie et à la liberté authentique.

10. Il pèse sur la République Dominicaine, depuis plus d'un an, une dure sentence de proscription qui nous condamne, comme si nous étions des pestiférés, à l'étranglement économique et à l'isolement diplomatique. La 6ème Réunion de consultation des ministres des relations extérieures, qui s'est tenue en 1960 à San José de Costa Rica, nous a infligé un châtement dont il ne convient pas de discuter ici la justice ou l'opportunité. On nous a alors condamnés, nul ne l'ignore, pour nous être immiscés dans les affaires intérieures d'une nation sœur, et pour nous être rendus coupables d'un attentat politique sur la personne d'un éminent homme d'Etat. Je ne nierai pas que cet acte contraire au principe de la non-intervention sur lequel sont fondées les relations entre les pays américains et cet acte répréhensible qui a failli coûter la vie à un des leaders de la démocratie méritaient cette sanction. Mais il n'est pas juste que la peine dure après la mort du coupable et que le droit international conserve une institution de l'âge de pierre, où les fils répondaient des fautes de leur père, et où l'on gravait la marque d'infamie sur les portes des cités maudites. L'acte sanctionné à San José de Costa Rica appartient au passé. L'Amérique entière l'a répudié, mais elle a oublié que la sentence qui punissait l'acte personnel, fruit de l'hostilité entre deux rivaux politiques, ne peut continuer à peser sur tout un peuple et sur des générations entières, qui n'ont pris aucune part à ce crime dont les auteurs ou les instigateurs reposent aujourd'hui dans la tombe, où ils attendent le verdict de l'histoire.

11. Presque en même temps que la République Dominicaine, une autre nation sœur avait été mise au banc des accusés de San José de Costa Rica. Contre notre pays, accusé d'être une dictature de droite, la plus efficace sans doute, mais aussi la plus rigide et la plus implacable qui ait jamais existé en Amérique pendant ce siècle, on a sévi avec une sévérité draco-

nienne. Mais à l'égard de l'autre pays, soumis à son tour à une dictature de gauche qui faisait passer les intérêts étrangers avant les intérêts proprement américains, il n'y a eu ni censure ni sanction; on a jugé en effet que de telles mesures étaient incompatibles avec le principe de la non-intervention et avec le respect dû à la souveraineté nationale. Ces contradictions subsistent après plus d'un an et continuent à affaiblir la foi de nos peuples dans la justice américaine et dans l'efficacité des efforts déployés pendant plus de 60 ans pour établir suivant les principes de la décence internationale les relations interaméricaines. On devrait faire cesser cette monstrueuse anomalie, ne serait-ce que pour que cette différence de traitement entre deux petits pays situés dans la même zone géographique cesse d'irriter le secteur de l'opinion américaine qui conserve assez de sensibilité pour protester contre l'injustice d'une semblable discrimination. Si je fais allusion au cas de Cuba, ce n'est pas pour critiquer ce pays ni pour lui contester le droit de choisir son propre destin et de se donner des institutions qu'il désire. C'est là son droit le plus absolu, et il serait absurde de le discuter à la tribune d'une organisation créée précisément pour défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour réfréner les appétits impérialistes des grandes puissances de la terre. La fascinante figure de Fidel Castro, le prophète sanguinaire de la Sierra Maestra, et la nature du régime qu'il a instauré, ne sont pas des questions qui peuvent se discuter hors du plan régional, dans une assemblée mondiale des nations libres où l'on admet que tout pays compte parmi ses droits inaliénables celui de décider librement s'il doit servir la divinité de la faucille et du marteau ou s'il veut demeurer associé au destin millénaire de la civilisation chrétienne.

12. L'occasion est propice, il me semble, pour déclarer solennellement que l'épisode qui nous a fait condamner à San José est un chapitre définitivement clos de l'histoire de nos relations internationales. Les pays représentés au sein de l'Assemblée peuvent avoir la certitude que le gouvernement actuel de la République Dominicaine ne commettra aucun acte susceptible d'être considéré comme une ingérence, si minime qu'elle soit, dans les affaires qui relèvent de la souveraineté des autres Etats américains. Je veux aussi proclamer solennellement devant l'Assemblée que le nouveau gouvernement dominicain se soumet désormais et irrévocablement à la juridiction de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains et de celle de l'Organisation des Nations Unies. Notre adhésion sans réserve à ces organismes et aux principes qu'ils représentent, eux qui sont les gardiens des droits inaliénables de l'individu et garantissent, en Amérique et dans le monde, le respect de règles compatibles avec la dignité de la personne humaine, ne peut porter, bien entendu, que sur les événements survenus ou qui pourront survenir dans la République Dominicaine depuis le 1er juillet 1961, date à partir de laquelle a commencé d'exister l'Etat de droit dont nous garantissons l'intégrité morale et politique. Au lendemain de la tragédie du 30 mai, pendant une période d'environ un mois, les pouvoirs publics se sont trouvés pratiquement impuissants à contenir le flot de représailles et de violences qui a déferlé sur le pays, à la faveur du désarroi causé par les terribles événements qui avaient bouleversé la société dominicaine. A cet égard, je dois faire une dernière déclaration, avec la même sincérité et la même fermeté: indépendamment de toute sanction, indépendamment

de l'injuste sentence de San José de Costa Rica, la République Dominicaine restera indéfectiblement fidèle au destin de l'Amérique, destin qui se confondra avec celui des Etats-Unis aussi longtemps que les Etats-Unis rempliront leur mission, qui est de défendre la liberté du monde et de sauvegarder notre civilisation, fût-ce même au prix de leur existence.

13. La transformation politique qu'a subie notre pays et l'idéologie qui inspire son peuple et ses institutions permettent de prévoir quelle sera notre attitude devant les problèmes mondiaux qui sont à l'ordre du jour de l'Assemblée. Sur chacun de ces problèmes, celui de l'interdiction des armes nucléaires, celui de la réunification de l'Allemagne, celui de l'élimination des survivances du colonialisme dans les pays d'Afrique, celui des actes d'agression commis en Asie, au Laos, au Cambodge, etc., nous ne pouvons que partager sans réserve le point de vue des démocraties occidentales.

14. Après cette déclaration, qui paraît d'ailleurs tout à fait superflue, qu'il me soit permis de faire quelques autres observations au sujet des problèmes qui se posent dans mon pays, tout aussi important pour l'Amérique que le Laos l'est pour l'Asie et la Nigéria pour le destin du continent africain.

15. Il est urgent que le monde porte son attention sur les événements qui se déroulent actuellement en République Dominicaine. Le danger de désintégration totale qui menace le continent américain ne réside pas dans Cuba, qui est peut-être déjà irrévocablement perdue pour le monde occidental, mais dans la République Dominicaine: une nouvelle faille dans la structure politique de l'Amérique pourrait constituer une catastrophe énorme pour l'avenir de notre hémisphère et pour notre sécurité à tous. Ce ne sont pas là de simples conjectures ou des paroles en l'air. Notre pays constitue aujourd'hui une inconnue, son avenir est une énigme. Ce qui s'y trouve actuellement en gestation ne peut être ni prévu ni analysé. Un peuple soumis pendant 31 ans à une des plus intransigeantes dictatures de notre époque cherche avec angoisse la voie de son salut final. Mais de nombreux facteurs conspirent contre ce dessein, dans une conjoncture particulièrement difficile et complexe.

16. L'instinct des masses, qui veulent la liberté mais qui la confondent avec la licence et l'anarchie, se heurte à l'obstacle que constituent 30 ans de barbarie politique. Les conditions précaires dans lesquelles s'établit notre équilibre politique s'aggravent à leur tour du fait de la pénurie économique qui, dans notre pays comme partout ailleurs, favorise grandement les désordres sociaux. L'atmosphère est toute chargée d'éléments explosifs et de ferments révolutionnaires. Le peuple dominicain, comme tous les peuples d'Amérique latine, se passionne pour la politique et aspire à une vie meilleure sans savoir exactement quel chemin choisir pour réaliser son destin. Une classe moyenne opprimée, intelligente et ambitieuse, dont beaucoup de membres ont gravi péniblement le dur chemin de l'éducation universitaire, et dont l'ambition se trouve bien souvent frustrée en raison du manque de débouchés professionnels, quand il s'agit de recevoir une rémunération adéquate pour leur activité professionnelle, proteste énergiquement contre la misère et l'injustice des conditions économiques; mais elle souffre du même désarroi que les classes laborieuses.

17. Pour compléter ce tableau dramatique, il faut ajouter que la population totale augmente dans des

proportions étonnantes et qu'il n'y a pas d'emploi adéquat pour près d'un demi-million de personnes, ouvriers, personnel spécialisé, étudiants et agriculteurs, qui émigrent vers la ville, attirés par son mirage trompeur.

18. Toute cette désintégration sociale, politique et économique, qui nous a été léguée par une dictature éminemment constructive qui s'est vue à la fin minée par les défections de ses partisans et par l'usure physique, risque d'être mise à profit par le communisme pour créer une nouvelle succursale du Kremlin dans les Balkans américains.

19. Les partis et les tendances politiques d'opposition ont opté pour une démagogie politicienne, qui s'est montrée jusqu'ici incapable d'élaborer un programme et d'obéir aux postulats d'une action constructive, et la fragilité même du pouvoir politique, ébranlé par la menace constante de la révolte et des coups d'Etat, crée chez nous un climat psychologique particulier, qui prépare l'île entière à une éruption presque inévitable.

20. Sur cette matière facilement inflammable, modelée pendant 30 ans d'après une conception totalitaire de l'économie, de la vie humaine, des relations sociales et de la politique, travaillent les agitateurs professionnels dont la mission ne consiste pas nécessairement à s'emparer du pouvoir, mais plutôt à empêcher qu'un pouvoir quelconque ne s'établisse solidement et qu'une démocratie authentique ne se développe dans l'ordre chrétien et dans le cadre d'une authentique organisation juridique de l'Etat.

21. Il faut donc que l'Amérique observe les événements qui se déroulent aujourd'hui en République Dominicaine; il est indispensable de contempler avec une objectivité authentique le phénomène politique qui s'y déroule, si l'on veut réellement éviter qu'une nouvelle lance communiste ne pénètre par ce flanc de la région caraïbe jusqu'au cœur même de l'Amérique, de notre Amérique qui ne doit pas oublier que c'est par cette mer des Antilles, par cette mer agitée que Humboldt comparait à une Méditerranée à plusieurs bouches, que sont arrivés jusqu'à nos rivages les nouveaux barbares, ennemis irréconciliables de la démocratie américaine.

22. Peut-être ai-je consacré à l'exposé du cas de la République Dominicaine plus de temps que mon pays ne le mérite, si l'on compare l'importance de ses conflits et de ses intérêts à la gravité des problèmes que l'Assemblée des Nations Unies est appelée à examiner et à résoudre à la présente session. Mais il est évident que l'avenir de la République Dominicaine doit intéresser non seulement l'Amérique, mais aussi votre organisation mondiale, dont cette petite portion du continent américain a en quelque sorte été le berceau. L'Amérique nous est redevable d'inestimables trésors spirituels. C'est dans notre vieille université, la plus ancienne du Nouveau Monde, que furent formés les premiers humanistes américains, depuis le premier recteur de l'Université de Caracas, fondée en 1725, et le premier recteur de l'Université de La Havane, fondée à son tour en 1728, jusqu'aux héros de la conquête spirituelle de l'Amérique; les successeurs de Mgr Ramírez de Fuenleal, fondateur du premier collège américain où l'on a enseigné la grammaire latine, et les continuateurs de la tradition humaniste d'Alexandre Geraldini qui, peu de temps après son arrivée dans l'île, a écrit en vers classiques une ode à la première université du Nouveau Monde. Mais ce dont nous sommes le plus fiers,

nous autres, Dominicains, ce n'est pas des services rendus à la cause de l'esprit, ni de notre vieille université, pleine de parchemins historiques et symbole des splendeurs immortelles qu'allument au front des races les flambeaux de la culture. Plus encore que de ces titres de gloire, nous sommes fiers que notre pays ait été le théâtre du fait capital dont est née l'idée même de l'Organisation des Nations Unies, lorsque s'est fait jour dans la conscience universelle la conception la plus importante des temps modernes: celle de la liberté de l'homme.

23. C'est précisément sur le territoire de l'afnée des filles de l'Espagne, dans la vieille ville de Santo Domingo de la Española, que l'on a discuté pour la première fois le terrible problème de la liberté de l'être humain, qui est la plus grande conquête et le fait politique le plus significatif des 20 premiers siècles de l'ère chrétienne. L'auteur de cette prouesse, la plus grande que celle du navigateur de génie qui de la proue de son navire a renversé les colonnes d'Hercule et a dissipé, grâce à la lumière de sa découverte, les ténèbres de la mer obscure, était un modeste moine, auteur du sermon de l'Avent, dont Francisco de Vitoria, le Socrate espagnol, devait plus tard se servir pour introduire dans le droit public international l'idée fondamentale de l'intangibilité des prérogatives inhérentes à la personne humaine.

24. Ce missionnaire se nommait Pedro de Córdoba et son arrivée dans l'île de Saint-Domingue a pour l'histoire américaine autant d'importance que l'arrivée de saint Paul à la cité d'Athènes, quand les idoles se sont effondrées sur le passage de l'apôtre des gentils, et quand la croix que portait sur sa poitrine cet apôtre de la fraternité humaine a ouvert ses bras devant l'attente universelle pour offrir aux hommes de bonne volonté non seulement la possession de la terre, mais aussi la conquête du ciel et l'empire de l'espérance infinie. C'est donc à Saint-Domingue qu'est née la doctrine d'où est sortie votre organisation mondiale, car c'est là qu'a été proclamé pour la première fois, par un illustre précurseur des grands théologiens espagnols de la Renaissance, le droit de tout homme, y compris l'aborigène d'Amérique, encore en marge de la civilisation, de jouir des prérogatives que l'on a désormais jugées supérieures à toute raison d'Etat.

25. Avec ces affirmations, proclamées solennellement du haut de la chaire du Saint-Esprit dans un ermitage isolé d'Hispaniola, est née la controverse la plus sublime de l'histoire, débattue mais non encore résolue, parce que le drame de l'humanité contemporaine, qui est aussi le drame de l'Organisation des Nations Unies, se réduit au fond à une lutte entre le droit que l'homme a de jouir librement de ses facultés fondamentales, selon la conception chrétienne du destin de l'être humain, et la tendance des pouvoirs totalitaires qui s'efforcent de l'asservir au nom de la raison politique et des convenances sociales.

26. L'Organisation internationale, encore dominée par l'esprit du Moyen Age, avec sa conception anachronique d'un monde sur lequel règnent deux puissances, le Pape et l'Empereur, a donc commencé à se transformer essentiellement sous l'influence de l'humble moine espagnol qui a commencé à Saint-Domingue la croisade en faveur de la liberté des indigènes et qui a ainsi enrichi la science du droit en y introduisant un nouveau concept idéaliste et théologique, celui de l'unité de la famille humaine.

27. Permettez-moi, avant de conclure, d'évoquer du haut de cette tribune l'œuvre et l'enseignement de ces humbles missionnaires de la vieille Hispaniola pour que les Nations Unies, s'inspirant de l'exemple de ce groupe de religieux auxquels revient l'honneur d'avoir été les premiers civilisateurs du continent, continuent à chercher la paix universelle, soutenues par leur foi en Dieu et inspirées par le bel idéal de la fraternité humaine.

28. Quelques siècles plus tard, dans sa proclamation du 1er janvier 1863, 87 ans après la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, une figure apostolique qui est le symbole de l'égalité entre les hommes, aussi bien que des libertés publiques, Abraham Lincoln, condamnant la violence, a exhorté ses compatriotes à la réconciliation et a également invoqué, comme suprême pierre de touche de tous les conflits humains, la raison humaine et la grâce de Dieu tout-puissant.

29. Puissent ce noble exemple et ces paroles tirées de l'inoubliable Proclamation de 1863 inspirer l'Assemblée générale, et puisse la nef de la paix, ancrée aujourd'hui sur les rives de l'Hudson, parvenir à tous les ports et à tous les continents où l'attendent les peuples, avec le message qui fera reflourir au cœur des hommes cette fleur qui, aujourd'hui, se fane et se flétrit: l'espérance.

30. Le **PRESIDENT**: Je remercie le Président de la République Dominicaine des importantes paroles qu'il vient de nous adresser.

*M. Rossides (Chypre), vice-président, prend la présidence.*

31. **M. DAVID (Tchécoslovaquie)** [traduit du russe]: La seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre dans un climat de tension internationale nettement accrue en raison de la politique des puissances occidentales. Les peuples s'inquiètent de la menace de guerre et réclament des mesures énergiques pour l'écartier, d'autant plus que de nouvelles et merveilleuses perspectives s'ouvrent devant l'humanité. L'ancien système social fondé sur l'inégalité et l'exploitation s'écroule. Les peuples vont irrésistiblement vers la liberté et l'indépendance complètes. Les succès historiques de l'URSS dans la conquête de l'espace cosmique, les vols mémorables des cosmonautes soviétiques Gagarine et Titov, la conquête de l'énergie nucléaire, l'automatisation de la production et d'autres réalisations splendides témoignent de la révolution scientifique et technique de notre époque.

32. Cependant, tout ce que les peuples font pour que le génie humain et le travail de l'homme servent à rendre leur vie plus riche et plus heureuse se heurte encore à la résistance des forces d'exploitation et d'agression, qui essaient par tous les moyens d'arrêter le cours de l'histoire. Pour conserver et accroître leurs bénéfices, elles accélèrent la course aux armements, se servent impudemment des forces armées contre le mouvement de libération nationale, s'ingèrent de façon flagrante dans les affaires intérieures des peuples, cherchent à exporter la contre-révolution, fomentent la psychose de guerre et aggravent de propos délibéré la tension internationale, surtout lorsqu'il s'agit des propositions de l'URSS tendant à liquider les séquelles de la seconde guerre mondiale en Europe.

33. En conséquence, le monde vit sous la grave menace d'une guerre nucléaire. L'impératif catégo-

rique de notre temps est donc de chercher à régler les différends internationaux par voie de négociation de façon à faire disparaître cette menace et à assurer une paix durable.

34. Une des principales raisons de la tension croissante dans les relations entre Etats et de la menace à la paix est le fait que le traité de paix avec l'Allemagne n'a toujours pas été signé.

35. La situation en Allemagne se caractérise par l'existence de deux Etats souverains qui évoluent dans des directions diamétralement opposées: la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Quiconque ne tient pas compte de cette réalité ne peut pas vraiment comprendre la nouvelle situation qui s'est créée en Allemagne et en Europe.

36. La République démocratique allemande, premier Etat pacifique et démocratique de l'histoire allemande, a mis fin à l'impérialisme et au militarisme et s'est engagée dans la voie de la coopération pacifique et de l'amitié entre les peuples, dans la voie de l'édification du socialisme. Elle poursuit une politique qui répond pleinement aux intérêts de tous les Allemands et qui renforce la cause de la paix en Europe.

37. Le peuple tchécoslovaque, qui a énormément souffert de l'agression de l'impérialisme et du militarisme allemand, se félicite de l'existence de la République démocratique allemande et de sa politique pacifique, et il entretient des rapports très amicaux avec ce pays.

38. Malheureusement, l'autre Etat allemand, la République fédérale d'Allemagne, s'est engagé dès sa création dans une tout autre voie. Avec l'appui direct des puissances occidentales, la République fédérale d'Allemagne se transforme de plus en plus en un dangereux foyer de guerre et prend le parti de la revanche et du militarisme. Ceux qui, récemment encore, commettaient des crimes contre l'humanité y détiennent de nouveau le pouvoir.

39. Dans la République fédérale d'Allemagne, le militarisme et le nazisme n'ont pas été extirpés, comme l'exigeait l'Accord de Potsdam de 1945; au contraire, au nom de l'anticommunisme, on y a conservé les fondements de l'impérialisme allemand, sur lesquels on a édifié un Etat qui se livre de nouveau à une politique d'agression.

40. Qualifier de grotesques, comme l'a fait le représentant du Royaume-Uni, la dangereuse évolution de la République fédérale d'Allemagne et la situation tout à fait anormale de Berlin-Ouest, c'est desservir la paix comme les représentants des puissances occidentales l'avaient fait avant la seconde guerre mondiale. Les faits demeurent et ils sont éloquents.

41. Il y a 12 ans seulement, des dirigeants de la République fédérale d'Allemagne, Adenauer et Strauss, juraient qu'ils étaient hostiles à l'idée de mettre une arme quelconque entre les mains des Allemands de l'Allemagne occidentale. Aujourd'hui, ils réarment jusqu'aux dents la Bundeswehr et réclament de plus en plus des engins de destruction massive. Déjà, la République fédérale d'Allemagne cherche ouvertement à faire lever les dernières restrictions, du reste de pure forme, imposées aux armements par les accords dits de Paris<sup>1/</sup>.

42. La République fédérale d'Allemagne possède une armée de métier qui compte des centaines de milliers

<sup>1/</sup> Signés le 23 octobre 1954.

d'hommes formés en vue d'une guerre atomique d'agression. Cette armée se compose en grande partie d'officiers et de sous-officiers qui peuvent assumer à très bref délai le commandement d'une armée de plusieurs millions d'hommes. On nomme systématiquement aux postes de commandement d'anciens officiers supérieurs de la Wehrmacht qui s'étaient rendus coupables d'atrocités en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Union soviétique, en Yougoslavie, en France, en Belgique, au Danemark et dans d'autres pays.

43. Certains hommes d'Etats occidentaux essaient de calmer les inquiétudes de l'opinion publique de leur pays en affirmant que le militarisme de l'Allemagne occidentale ne peut plus se livrer à une politique d'agression puisqu'il relève de l'OTAN. Ils ajoutent que, contrairement à l'Allemagne nazie, la République fédérale d'Allemagne est un Etat démocratique.

44. Ces déclarations dénuées de fondement montrent que leurs auteurs sont politiquement aveugles ou qu'ils font preuve de mauvaise volonté pour induire en erreur l'opinion publique des pays occidentaux. Non seulement l'OTAN n'exerce aucune autorité sur la République fédérale d'Allemagne, mais elle l'aide à s'armer le plus possible et à devenir une des grandes forces déterminantes de la politique de ce bloc d'agression. Les généraux et autres officiers de l'Allemagne occidentale donnent de plus en plus le ton à l'OTAN. Des unités de la Bundeswehr sont stationnées sur le territoire d'autres membres de l'OTAN et se posent en défenseurs de la paix et de la liberté des peuples. Les militaristes de l'Allemagne occidentale cherchent à assumer entièrement le contrôle de l'OTAN. Du reste, M. Strauss, ministre de la défense de la République fédérale d'Allemagne, a franchement dévoilé leurs desseins à l'égard de leurs alliés de l'OTAN lorsqu'il a déclaré récemment:

"Nous commencerons par remplir nos engagements militaires à l'égard de l'OTAN. Mais, dès que la Bundeswehr sera prête à passer à l'action, nous parlerons en bon allemand à ceux qui ont le cerveau assez ramolli pour se rendre à Moscou, ainsi qu'aux apôtres de la détente, et nous leur montrerons qui dirige véritablement l'OTAN."

45. Nous savons bien ce qu'il faut entendre par "parler en bon allemand". Les Français, les Anglais, les Hollandais, les Danois et les peuples d'autres pays le savent bien eux aussi. Pendant la seconde guerre mondiale, ce langage a coûté à l'humanité des dizaines de millions de vies et a causé des pertes matérielles incalculables; quant à ceux qui parlaient "en bon allemand", ils ont fini, il y a 15 ans exactement, à Nuremberg.

*M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.*

46. En ce qui concerne les buts des militaristes et revanchards de l'Allemagne occidentale, il suffit de dire que la République fédérale d'Allemagne ne reconnaît pas les accords alliés sur l'Allemagne, particulièrement l'Accord de Potsdam, et ne leur accorde aucune force juridique ni exécutoire. C'est le seul Etat d'Europe qui pose ouvertement des revendications territoriales à l'égard d'un certain nombre d'Etats européens et qui réclame une révision générale des suites qu'a eues la défaite de l'Allemagne hitlérienne en 1945.

47. Pour mener à bien ses desseins agressifs, l'Allemagne occidentale poursuit systématiquement une

campagne d'instigation et d'orientation de la population. A cet effet, les revanchards se servent de tous les rouages de l'Etat qui se trouvent entre les mains d'activistes nazis et de criminels de guerre comme Schröder, Förtsche, Globke et autres partisans du régime hitlérien, qui bénéficient de la protection du Gouvernement fédéral.

48. Des dizaines d'organisations fascistes et revanchardes prêchent la haine des populations des pays socialistes. A la tête de ces organisations, on trouve des criminels de guerre comme Franz Karmasin, condamné à mort pour ses crimes contre le peuple tchécoslovaque pendant la seconde guerre mondiale, Rudolf Staffen, "spécialiste" de l'extermination du peuple tchécoslovaque, chargé aujourd'hui d'"éduquer" les communautés sudètes, des activistes nazis comme Franz Böhm, Hans Neuwirth et bien d'autres.

49. Chaque fois que l'occasion s'en présente, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne déclare publiquement qu'il fait sienne la politique de ces organisations avides de revanche qu'il a créées, qu'il finance et qu'il dirige.

50. Aveuglés par leurs sentiments anticomunistes, les revanchards voudraient liquider les Etats socialistes et asservir de nouveau leurs peuples. Je citerai entre autres preuves la déclaration du ministre Seeböhm, qui a dit en novembre 1960, au congrès des Allemands de Cheb, que pour les ressortissants de langue allemande l'Allemagne occidentale voulait créer "une patrie européenne qui s'étendrait jusqu'à l'Oural".

51. La haine raciale renaît dans la République fédérale d'Allemagne, et on y entend de nouveau professer les fameuses "théories" sur les races supérieures et inférieures.

52. Voici un exemple: le Pr F. Borman, de Bad Neuenheim, dans la revue *Nation Europa* (No 2/1959, p. 17), a qualifié le colonialisme de "loi naturelle nécessaire" et d'"expansion de l'espace vital"; dans l'esprit des "théories" raciales nazies, il a ajouté:

"Les nègres sont moins intelligents que les Européens ... Leur naïveté et l'incapacité où ils sont de réprimer leurs instincts les empêchent de participer au progrès de l'humanité; leur inaptitude les empêche de prendre part aux activités de leurs concitoyens blancs et, du fait de leur hérédité, ils sont limités par la conformation de leur cerveau de nègre."

53. La propagande raciste, loin d'être interdite dans la République fédérale d'Allemagne, y est favorisée. Max Güde, procureur au Tribunal constitutionnel fédéral de Karlsruhe, admet explicitement qu'il est permis en Allemagne occidentale "de propager des idées sur les avantages et les désavantages des races supérieures et inférieures"<sup>2/</sup>.

54. Pour tromper l'opinion mondiale, les milieux dirigeants de la République fédérale d'Allemagne dissimulent leurs desseins agressifs derrière des paroles pacifiques. Ils font de plus en plus souvent allusion au "droit d'autodétermination" et parlent de "renoncer à la violence".

55. Cette tactique nous est familière. Au congrès nazi de Nuremberg en 1938, Hitler aussi avait déclaré: "Ce qu'exigent les Allemands, c'est le droit d'autodétermination."

<sup>2/</sup> *Das Parlament*, Bonn, 18 novembre 1959.

56. Pendant les années 30, les fascistes allemands en Tchécoslovaquie concentrés dans le parti sudète allemand de Henlein se dissimulaient également derrière le "droit d'autodétermination" et la "renonciation à la violence". Ils l'ont fait jusqu'au moment où ils ont reçu du Führer l'ordre d'attaquer ouvertement l'Etat tchécoslovaque.

57. De même, aujourd'hui, cette tactique doit préparer le terrain aux revanchards pour leurs actes agressifs. Ils invoquent le droit d'autodétermination, qui signifie d'après eux l'absorption par la force de la République démocratique allemande et la révision, par la force aussi, des frontières européennes.

58. Toutefois, ces plans n'ont pas la moindre chance de succès. Comme on dit, "il y a loin de la coupe aux lèvres". La situation en Europe et dans le monde n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a 25 ans. Cependant, les militaristes allemands, qui savent si bien déclencher les guerres et entraîner les peuples dans les conflits, n'ont jamais été capables, et ne le sont guère plus aujourd'hui, d'évaluer lucidement le rapport des forces: voilà le danger. Ils sont capables de faire une tentative insensée pour réaliser leurs desseins et d'entraîner ainsi le monde dans une guerre thermonucléaire de destruction.

59. Les exigences des militaristes et revanchards de l'Allemagne occidentale sont complètement étrangères au droit d'autodétermination. Les Allemands ont déjà exercé ce droit lorsqu'ils ont créé deux Etats allemands diamétralement opposés par leur structure sociale et économique. Il faut donc repousser résolument les manœuvres auxquelles donne lieu ce droit des Allemands à l'autodétermination, qui, dans la bouche des revanchards allemands, signifie revanche, guerre et annexion impérialiste.

60. Pour maintenir la paix et la sécurité des peuples, il faut déjouer les plans des militaristes allemands en concluant un traité de paix avec les deux Etats allemands. Le traité de paix que les pays socialistes proposent de signer dans les plus brefs délais constitue un moyen efficace d'enrayer l'évolution dangereuse du militarisme allemand et de garantir vraiment qu'une nouvelle guerre n'éclatera pas en Allemagne. Retarder la signature de ce traité ne ferait qu'inciter davantage les forces d'agression de l'Allemagne occidentale à intensifier leurs provocations et leurs préparatifs militaires.

61. Il n'y a aucune raison de différer le règlement pacifique du problème allemand. La conclusion d'un traité de paix ne peut nuire à personne si ce n'est aux agresseurs invétérés. Ce traité confirmera juridiquement les frontières actuelles de l'Allemagne, qui résultent de la seconde guerre mondiale, créera des conditions propices à l'amélioration des rapports entre les Etats, renforcera la sécurité et affirmera la paix dans le monde. En même temps, il favorisera le développement pacifique des deux Etats allemands et leur rapprochement progressif.

62. Grâce à la conclusion d'un traité de paix, la situation à Berlin-Ouest, qui est intolérable, pourra redevenir normale. Le Gouvernement tchécoslovaque a souligné maintes fois que Berlin-Ouest était devenu un centre de propagande haineuse et calomnieuse, un centre de provocation et d'espionnage contre la République socialiste tchécoslovaque et les autres pays socialistes.

63. On sait que les pays socialistes proposent de faire de Berlin-Ouest une ville libre démilitarisée.

A diverses reprises, ils se sont solennellement déclarés en faveur de garanties efficaces qui permettraient aux habitants de la ville libre de Berlin-Ouest de vivre comme ils l'entendent sans ingérence extérieure et de communiquer librement avec le monde extérieur. Il va de soi qu'en même temps les droits souverains de la République démocratique allemande doivent être strictement respectés.

64. Pour sa part, la République socialiste tchécoslovaque est prête à entretenir des relations économiques et culturelles avec la ville libre de Berlin-Ouest.

65. Nous sommes heureux de constater que la tendance à envisager la situation en Allemagne de façon réaliste s'affirme de plus en plus, comme l'a encore montré la récente conférence de Belgrade<sup>3/</sup>.

66. Le Gouvernement tchécoslovaque estime qu'il serait bon pour la cause de la paix et de la compréhension entre les peuples qu'un grand nombre de pays reconnaissent de jure les deux Etats allemands et établissent avec eux des relations diplomatiques. Il serait bon aussi que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne soient promptement admises à l'Organisation des Nations Unies. Ces mesures atténueraient sensiblement la tension internationale et feraient échec à la politique agressive des militaristes et revanchards de l'Allemagne occidentale.

67. Nous nous réjouissons d'entendre de plus en plus, dans les pays occidentaux, des personnes sensées préconiser un examen de la question allemande. Nous nous félicitons du fait que des représentants de l'Union soviétique et des représentants des Etats-Unis procèdent à des échanges de vues à ce sujet. Les pays socialistes n'ont-ils pas, dès le début, demandé des négociations? Le règlement des différends internationaux par voie de négociation est un des principes fondamentaux de leur politique étrangère.

68. Nous voudrions que tous les Etats dont les forces armées ont combattu l'Allemagne hitlérienne participent à la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne. A ce propos, je me permets de citer un passage de la déclaration faite à la quinzième session de l'Assemblée générale par M. Novotny, président de la République socialiste tchécoslovaque:

"Nous adressons un appel à tous les pays conscients de leurs responsabilités et, en premier lieu, aux grandes puissances. Nous demandons instamment qu'un traité de paix soit signé avec les deux Etats allemands et que la question de Berlin-Ouest soit réglée le plus tôt possible. De cette façon, les plans agressifs des militaristes d'Allemagne occidentale pourraient être déjoués et la paix en Europe assurée." [871ème séance, par. 107.]

69. Cependant, si les puissances occidentales continuent de passer outre à nos appels et aux efforts que nous faisons pour résoudre conjointement ce problème, si elles ne veulent pas participer à la conférence de paix dont nous demandons la convocation immédiate, il ne nous restera plus qu'à signer, de concert avec d'autres pays, un traité de paix avec la République démocratique allemande et à trancher aussi, sur cette base, la question de Berlin-Ouest.

70. La République socialiste tchécoslovaque, qui a été une des premières victimes de l'agression

<sup>3/</sup> Conférence des pays non alignés, tenue à Belgrade du 1er au 6 septembre 1961.

hitlérienne, qui est voisine des deux Etats allemands et qui appartient à la coalition antihitlérienne, ne peut se résigner à ce qui se passe au-delà de ses frontières occidentales, où la situation, surtout ces dernières années, prend une tournure de plus en plus dangereuse. Nous avons le devoir et le droit de demander la liquidation immédiate des suites de la seconde guerre mondiale en vue de garantir une vie paisible à tous les peuples, y compris le nôtre.

71. Une des tâches essentielles de l'Assemblée générale de l'ONU, à sa seizième session, est d'examiner de façon approfondie la question du désarmement général et complet et de prendre les mesures les plus propres à favoriser la solution de ce problème. Le danger d'une guerre nucléaire ne peut être définitivement conjuré que par la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international sûr et efficace.

72. La délégation tchécoslovaque a noté avec satisfaction que les négociations qui s'étaient poursuivies pendant plusieurs mois entre des représentants de l'URSS et des représentants des Etats-Unis ont abouti à l'élaboration d'une déclaration commune [A/4879] qui peut servir de base aux négociations futures sur le désarmement. Nous nous sommes félicités de l'accord réalisé sur un certain nombre de principes de base dont l'URSS et les autres pays socialistes demandaient l'adoption.

73. Toutefois, on ne saurait se dissimuler que la déclaration commune soviéto-américaine n'a pas résolu toutes les divergences de principe au sujet du désarmement, et il est à craindre que les puissances occidentales n'interprètent différemment cette déclaration.

74. Le Gouvernement des Etats-Unis n'a toujours pas renoncé à vouloir non pas un désarmement général et complet mais un contrôle de l'armement, celui-ci devant se poursuivre. Encore dans son premier message sur l'état de l'Union, le 30 janvier 1961, le Président Kennedy a déclaré que le "contrôle des armements" devait devenir l'"objectif central" de la politique des Etats-Unis. Il est significatif, d'autre part, que les mots "contrôle des armements" figurent en première position dans le nom du nouvel organisme américain dont la création vient justement d'être approuvée par les organes compétents des Etats-Unis. Le projet présenté par les Etats-Unis [A/4891] à la seizième session de l'Assemblée générale de l'ONU tend aussi, somme toute, au contrôle des armements et non au désarmement général et complet. Cette formule ne peut cependant donner des résultats positifs.

75. Le contrôle des armements n'a rien à voir avec le désarmement général et complet. Sans mesures efficaces de désarmement, un contrôle ne peut ni conjurer ni réduire le danger de guerre. De nombreuses personnalités des pays de l'OTAN l'admettent. C'est ce qu'a clairement exprimé, par exemple, M. Kissinger, conseiller du président Kennedy pour le désarmement. Dans l'article qu'il a fait paraître en juillet 1960 dans la revue *Foreign Affairs*, il écrit notamment: "... le système de contrôle des forces armées peut être plus utile à l'agresseur éventuel qu'au pays qui se défend..."

76. Les tentatives faites pour remplacer les négociations sur le désarmement général et complet sous strict contrôle international par des négociations sur le contrôle des armements sont tout à fait inaccep-

tables. Cependant, notre position à cet égard ne doit en aucun cas être interprétée comme un refus d'instituer un contrôle rigoureux: effectivement, ce contrôle doit faire partie intégrante de tout programme de désarmement. La délégation tchécoslovaque souscrit sans réserve au principe énoncé dans la déclaration commune de l'URSS et des Etats-Unis en date du 20 septembre 1961 et selon laquelle toutes les mesures de désarmement devront être exécutées, du début jusqu'à la fin, sous un contrôle international strict et efficace propre à fournir la ferme assurance que toutes les parties honorent leurs obligations.

77. Un autre problème a suscité, par le passé, de profondes divergences de vues: il s'agit du rapport entre le désarmement général et complet et les diverses mesures concrètes qui pourraient être prises indépendamment du désarmement général et complet.

78. Les pays socialistes ont toujours souligné que les négociations sur le désarmement général et complet n'excluaient pas un accord sur des mesures concrètes qui contribueraient à la détente internationale et créeraient ainsi des conditions favorables à la réalisation du désarmement général et complet.

79. Les mesures suivantes seraient certainement utiles à cet effet: conclure un pacte de non-agression entre les Etats membres de l'OTAN et les Etats signataires du Traité de Varsovie, liquider les bases militaires étrangères et retirer les forces armées stationnées en territoire étranger, créer des zones désatomisées dans différentes régions du monde, etc. Des propositions relatives à ces mesures figurent dans le mémorandum [A/4890] dont la délégation soviétique vient de saisir l'Assemblée générale. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque appuie entièrement ces propositions.

80. La délégation tchécoslovaque espère que l'Assemblée générale pourra, à sa présente session, parvenir à un accord acceptable pour tous sur la création d'un nouvel organe chargé des négociations relatives au désarmement. La proposition tendant à y faire représenter sur un pied d'égalité, à côté des Etats socialistes et des pays qui font partie des blocs occidentaux, les Etats qui n'appartiennent à aucun bloc militaire est, à notre avis, entièrement fondée. Toutes les négociations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant à l'ONU et en dehors de l'ONU au sujet du désarmement général et complet prouvent clairement que les Etats qui poursuivent une politique de neutralité s'emploient activement à trouver au plus tôt une solution positive à ce problème. L'importance que les représentants les plus haut placés de ces pays ont attachée à la question du désarmement général et complet lors de la récente Conférence de Belgrade et la résolution adoptée à cette occasion en sont une autre preuve.

81. Le désarmement général et complet résoudrait aussi de façon définitive la question de la cessation des essais d'armes nucléaires. Une fois réalisé un tel désarmement, non seulement ces essais perdraient toute raison d'être, mais ils seraient impossibles puisque après la destruction de tous les armements et l'arrêt de leur fabrication il n'y aurait plus rien à essayer.

82. Les négociations tripartites qui se poursuivent en vain depuis trois ans sur la cessation des essais ont confirmé qu'elle seule cette cessation n'éliminerait pas les armements nucléaires et ne diminuerait pas le danger d'une guerre thermonucléaire. Pendant



toute la durée des négociations, on le sait, la fabrication et le stockage de ces engins de destruction massive ont continué de plus belle. D'autre part, les puissances occidentales ont essayé de profiter des négociations pour obtenir des avantages particuliers au détriment de l'URSS et des autres pays socialistes. Au cours du prétexte du "moratoire", alors que l'URSS ne procédait à aucun essai d'arme nucléaire, la France, une des principales puissances de l'OTAN, en faisait sans cesse, et il est indéniable que ses essais ont contribué à renforcer le potentiel militaire de l'OTAN.

83. Aujourd'hui, les puissances occidentales cherchent à passer pour des partisans zélés de la cessation des essais d'armes nucléaires. Mais à la Conférence de Genève elles ont empêché la conclusion d'un accord sur la cessation définitive de tous les essais d'armes nucléaires, accord que proposait l'URSS. Elles ont cherché à faire en sorte que l'accord ne porte pas sur les explosions souterraines, qu'elles tiennent à poursuivre en vue de perfectionner encore leurs armes nucléaires, et elles ont insisté pour que soient adoptées des mesures qui reviendraient en fait à légaliser ces expériences. Qui plus est, on sait que, depuis des mois, le Gouvernement des Etats-Unis préparait une série d'essais souterrains, dont il a récemment entrepris l'exécution.

84. Ces actes, ainsi que le ton de plus en plus agressif de la politique étrangère des puissances occidentales en ce qui concerne la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne, ont finalement amené le Gouvernement soviétique à prendre la grave décision de procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires.

85. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a déjà déclaré, le 2 septembre dernier, que la décision du Gouvernement soviétique était nécessaire pour assurer la sécurité de l'Union soviétique ainsi que celle de tous les Etats du socialisme mondial et, en dernière analyse, pour écarter la menace de guerre et garantir la paix universelle. Il a approuvé entièrement cette mesure.

86. Il n'y a qu'une issue à la situation actuelle. Vu les circonstances, la question de la cessation des essais d'armes nucléaires ne peut être résolue que dans le cadre du désarmement général et complet, auquel elle est indissolublement liée.

87. L'Assemblée générale a également pour tâche importante de prendre, à la présente session, des mesures décisives pour liquider au plus tôt l'infâme système colonial.

88. Sur l'initiative du Gouvernement soviétique, l'Assemblée générale a adopté, à sa quinzième session, une résolution [1514 (XV)] qui contient la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Toutefois, les événements de l'année écoulée ont montré qu'il faut encore faire des efforts soutenus pour que les nobles idées contenues dans la Déclaration deviennent une réalité et soient mises en œuvre immédiatement. Les puissances coloniales sabotent par tous les moyens l'application des prescriptions de la Déclaration. Elles ont recours de plus en plus à leurs forces armées pour écraser les peuples coloniaux qui luttent héroïquement pour la liberté et l'indépendance.

89. Les peuples des nombreux pays qui luttent pour faire disparaître l'esclavage colonial, surtout en Afrique, sont déjà suffisamment convaincus du rôle

infâme de l'OTAN, qui soutient les puissances coloniales. Par exemple, les colonialistes portugais pourraient-ils mener une guerre d'extermination en Angola sans l'appui de leurs alliés de l'OTAN, surtout des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne? La coopération mutuelle et l'aide des membres de ce groupement agressif ont également permis à la France de mener une longue guerre sanglante contre l'héroïque peuple algérien.

90. L'Angola et l'Algérie sont cependant loin d'être les seuls exemples du cynisme avec lequel les puissances coloniales foulent aux pieds les principes de la Charte de l'ONU et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les peuples de l'Oman, du Sud-Ouest africain, de l'Afrique du Sud, du Kenya, de l'Ouganda, de la Rhodésie, du Nyassaland et d'autres territoires qui comptent plus de 70 millions d'habitants doivent lutter pour leur liberté.

91. La délégation tchécoslovaque estime qu'il est extrêmement urgent que l'Assemblée générale prenne des mesures efficaces pour faire appliquer immédiatement la Déclaration en vue de la liquidation complète et définitive du système colonial en 1962. C'est pourquoi, à son avis, la question intitulée "Situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", dont l'inscription à l'ordre du jour a été proposée par le Gouvernement soviétique, doit faire l'objet d'un examen approfondi. Elle est également en faveur de la création d'une commission qui serait chargée de veiller à l'application rigoureuse de la Déclaration.

92. Nous demandons formellement qu'il soit mis fin immédiatement aux guerres coloniales contre les peuples de l'Algérie et de l'Angola et que ceux-ci puissent exercer leur droit imprescriptible à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

93. La situation dans la République du Congo continue de retenir l'attention de l'Assemblée générale. Grâce à l'appui efficace des éléments pacifiques du monde, les forces patriotiques congolaises ont réussi à constituer dans leur pays un nouveau gouvernement central qui est la continuation directe du gouvernement central du héros national du Congo, Patrice Lumumba. Mais l'ingérence des puissances impérialistes et leurs intrigues contre la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Congo se poursuivent. Les tentatives visant à détacher du pays sa plus riche province, le Katanga, en sont un exemple frappant. La délégation tchécoslovaque appuie résolument l'attitude du peuple congolais et d'un certain nombre de délégations africaines et asiatiques qui estiment que le moment est venu de déjouer les manœuvres des colonialistes au Katanga et de rétablir dans cette province l'autorité du gouvernement central.

94. La République socialiste tchécoslovaque appuie également la revendication légitime du peuple indonésien relative au rattachement à la République d'Indonésie d'un territoire qui lui a toujours appartenu: l'Irian occidental.

95. L'histoire condamne irrévocablement le colonialisme à disparaître. Les uns après les autres, les peuples secouent le joug colonial. Il y a quelques jours, un nouvel Etat africain, le Sierra Leone, a été admis à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter au peuple du

Sierra Leone, au nom de tout le peuple tchécoslovaque, le plus grand succès dans l'édification de son pays.

96. Les sympathies de notre peuple et de tous les peuples épris de liberté vont à l'héroïque peuple cubain, qui, après avoir renversé l'exécrable dictature de Batista, défend résolument sa liberté et son indépendance contre les intrigues et les ingérences impérialistes et édifie une vie nouvelle dans son beau pays.

97. Il est évident que l'impérialisme américain n'a pas accepté sa défaite et qu'il prépare contre Cuba de nouveaux actes d'agression. L'héroïque peuple cubain peut avoir l'assurance qu'il aura toujours, dans ses efforts pacifiques, l'appui total de la République socialiste tchécoslovaque.

98. Nous condamnons l'ingérence systématique des puissances impérialistes, et en premier lieu des Etats-Unis, dans les affaires intérieures du Laos. Nous exprimons l'espoir que les négociations en cours à la Conférence de Genève<sup>4/</sup> finiront par confirmer les droits légitimes du peuple laotien en garantissant l'indépendance effective et la neutralité du Laos.

99. Il est grand temps de mettre un terme à l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la Corée du Sud. La délégation tchécoslovaque estime qu'il est indispensable de mettre fin immédiatement à l'occupation persistante de la Corée du Sud par les forces armées américaines, obstacle principal aux efforts du peuple coréen en vue de l'unification pacifique de son pays.

100. L'attention de l'Assemblée générale doit également se porter, à la présente session, sur le danger que présentent les "nouvelles" formes perfides de colonialisme pratiquées essentiellement par l'impérialisme ouest-allemand. Les colonialistes, ne pouvant plus se maintenir par les anciennes méthodes coloniales "classiques", ont recours à de "nouvelles" formes indirectes de domination coloniale. Ils veulent ainsi reprendre ou conserver dans leurs anciennes colonies leurs positions militaires et stratégiques et la possibilité d'exploiter sans limites les populations autochtones et leurs ressources naturelles. Ils y parviennent notamment par la conclusion d'accords et de traités illégaux.

101. Les traités dits "d'assistance et de coopération militaires" conclus à l'occasion de l'accession à l'indépendance de quelques nouveaux Etats, surtout en Afrique, sont particulièrement dangereux pour la souveraineté des nouveaux pays. Ces traités, et d'abord les bases militaires, permettent aux colonialistes de garder leur mainmise sur les nouveaux pays, de les entraîner dans un réseau de pactes d'agression et, par suite, dans leurs aventures militaires afin de limiter leur indépendance et d'étouffer non seulement leur liberté mais celle des pays voisins. On a vu quel est le rôle des bases militaires en territoire étranger: les colonialistes se sont servis contre le peuple congolais des bases belges au Congo et contre le peuple tunisien de la base française de Bizerte.

102. La délégation tchécoslovaque estime que tout traité illégal qui comporte des obligations de caractère néo-colonialiste dans les domaines politique, économique, militaire et autre est contraire aux principes du droit international et de la Charte des Nations

Unies. L'Assemblée générale devrait déclarer que les obligations prévues par ces traités inégaux sont illégales et que les pays auxquels elles ont été imposées ont le droit de s'en dégager.

103. Il est absolument indispensable, à notre avis, de prendre des mesures efficaces qui garantissent la pleine indépendance des Etats nouveaux et les aident à éliminer tout ce qui la limite. Il faut donner aux Etats nouvellement constitués, sans aucune condition, une assistance multilatérale qui leur permette de s'affermir le plus rapidement possible et de parvenir, en édifiant leur économie, à une indépendance réelle. Les relations avec ces Etats doivent se fonder sur les principes de la non-agression, du respect de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

104. C'est sur ces principes que la République socialiste tchécoslovaque et les autres pays socialistes fondent leur coopération avec les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les résultats de cette coopération sont mutuellement avantageux. C'est pourquoi je voudrais donner de nouveau à ces pays, du haut de cette tribune, l'assurance que le peuple et le gouvernement tchécoslovaques continueront de renforcer les liens d'amitié et de coopération qui les unissent à eux et de leur apporter autant qu'ils le pourront leur appui et leur assistance désintéressée.

105. Nous devons dire franchement que nous ne sommes pas satisfaits du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des problèmes internationaux urgents.

106. Cela tient avant tout à ce qu'un groupe de pays ayant à leur tête les Etats-Unis d'Amérique considèrent encore l'ONU et ses organes comme leur domaine particulier et essaient impudemment de les mettre au service de leur politique étrangère. Pendant des années, les Etats-Unis et leurs alliés ont abusé de l'Organisation pour attiser la "guerre froide" et faire inscrire à l'ordre du jour des questions aussi provocatrices et aussi irréelles que la "question de Hongrie", la "question du Tibet", etc.

107. Pendant des années, les Etats-Unis se sont opposés à ce que les représentants légitimes de 650 millions de Chinois soient enfin admis à l'Organisation, et ont maintenu à l'Organisation la clique faillie de Tchang Kai-chek. Nous sommes convaincus qu'à la présente session la majorité des Etats Membres dénonceront énergiquement toutes les machinations préjudiciables à l'autorité et au prestige de l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, l'absence des représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine complique beaucoup la solution des problèmes qui tiennent une place prépondérante dans les activités de l'ONU: désarmement général et complet, liquidation définitive du colonialisme, aide économique aux pays peu développés. Il faut par conséquent rétablir sans retard la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies.

108. De même, il convient d'admettre d'urgence la République populaire mongole, qui remplit toutes les conditions nécessaires pour devenir Membre de l'Organisation.

109. Il faut, par la force des choses, que les puissances occidentales cessent d'abuser de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes, notamment du Secrétariat. L'Organisation doit enfin refléter l'existence dans le monde de trois groupes d'Etats: les

<sup>4/</sup> La Conférence internationale sur le Laos, qui s'est ouverte à Genève le 16 mai 1961.

pays socialistes, les pays neutres et les pays qui appartiennent aux blocs occidentaux.

110. Tant qu'il en sera autrement, l'ONU ne pourra pas jouer le rôle voulu dans le règlement des grands problèmes internationaux, qui ne peuvent être résolus que sur la base d'un accord tenant compte des intérêts légitimes de ces trois groupes d'Etats.

111. Il va sans dire que ce principe doit s'appliquer aussi à la direction du Secrétariat de l'ONU. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque est d'avis que la question doit être réglée par le Conseil de sécurité eu égard à la situation réelle du monde et sur la base d'un accord entre les Etats Membres.

112. On ne peut pas non plus, de l'avis de la délégation tchécoslovaque, passer outre aux plaintes bien fondées de nombreux Etats Membres selon lesquelles leurs délégations et leurs missions permanentes auprès de l'ONU rencontrent aux Etats-Unis des obstacles divers. A cet égard, il est temps d'envisager le transfert de l'Organisation en un lieu où des conditions de travail normales seront assurées pour tous.

113. La République socialiste tchécoslovaque défend constamment et poursuit une politique de coexistence et d'émulation pacifiques entre les Etats qui ont un régime social différent. Cette politique touche de près tous les peuples du monde et la grande majorité des Etats y souscrit. Il n'y a pas de moyen terme entre la coexistence pacifique et la guerre thermonucléaire dévastatrice. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à toutes les tentatives qui visent à sous-estimer l'importance de la coexistence pacifique et à en déformer le sens.

114. Le principe de la coexistence pacifique des Etats qui ont des systèmes sociaux et économiques différents signifie réellement le développement multilatéral des relations et de la coopération internationales dans tous les domaines. Sa condition essentielle est cependant la reconnaissance du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes et à décider sous quel régime politique et économique ils veulent vivre, ainsi que le caractère inadmissible de l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

115. Le peuple tchécoslovaque n'impose à personne le régime qu'il a librement et volontairement choisi. Mais il ne permet à personne de s'ingérer dans ses affaires intérieures et d'essayer de compromettre l'édification du socialisme dans son pays.

116. A ceux à qui notre régime ne plaît pas et qui, de cette tribune, ont donné libre cours à leur haine du socialisme, je rappellerai les paroles que le Président de la République socialiste tchécoslovaque, Antonín Novotný, a prononcées devant l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quinzième session:

"Cessez de spéculer sur un changement du système social de notre pays, sur la défaite et la destruction du socialisme..." [871ème séance, par. 39.]

"Comprenez enfin que la notion de liberté, telle que vous la concevez et en faveur de laquelle vous plaidez aujourd'hui avec tant d'ostentation, est maintenant absolument incompréhensible et inacceptable pour notre peuple. Nous envisageons notre liberté sous un autre angle, celui des intérêts de l'évolution de la société socialiste dans son ensemble, c'est-à-dire du développement complet de l'homme

sans l'avidité qui caractérise votre société capitaliste..." [Ibid., par. 42 et 43.]

"Si notre peuple a définitivement rompu avec les représentants du monde capitaliste, la faute leur en incombe dans une certaine mesure. En 1938, ils ont jeté leur alliée fidèle dans les griffes de Hitler, en espérant que cette proie apaiserait son appétit et que la route de l'Est serait ouverte à l'Allemagne." [Ibid., par. 128.]

117. Grâce à la victoire de l'Union soviétique sur le fascisme, qui a déjoué les plans barbares de Hitler visant à la destruction physique de nos peuples, nous avons recouvré la liberté et l'indépendance et nous nous sommes engagés dans la voie de l'édification du socialisme. C'est pourquoi nous avons lié à jamais notre existence à celle de l'Union soviétique et à la grande alliance des pays socialistes.

118. En étroite coopération avec les peuples de l'Union soviétique et avec ceux des autres pays socialistes frères, nous nous efforçons inlassablement de développer encore notre économie nationale, d'étendre la culture dans notre pays, et d'assurer une vie heureuse non seulement à la génération actuelle, mais aux générations à venir.

119. Le grand développement de notre économie nous permet d'établir de vastes plans nationaux portant sur une période de 20 ans, au cours de laquelle nous aurons définitivement établi nous aussi les fondements matériels et techniques du communisme.

120. Nous nous fixons une noble tâche: rivaliser avec les pays capitalistes les plus avancés non pas dans le domaine de la production des moyens de destruction mais dans le domaine économique. Nous voulons les rattraper et les dépasser pour ce qui est de la production par habitant. Pour mener à bien ces plans audacieux, nous avons besoin d'une paix stable et durable. C'est pourquoi nous faisons des efforts sincères pour prévenir la guerre et régler pacifiquement tous les problèmes urgents. Nous faisons appel à tous les peuples pour qu'ils luttent énergiquement pour la paix, la liberté, l'égalité et le bien-être. Formons un front uni pour résister aux forces mondiales d'agression qui ont délibérément aggravé la tension internationale et accentuent la psychose de guerre. Engageons vraiment des négociations efficaces, seul moyen raisonnable de résoudre les problèmes actuels.

121. Tous les hommes de bonne foi comptent que la seizième session de l'Assemblée générale contribuera à atténuer la tension internationale et à établir les fondements stables d'une paix durable et de la coopération entre tous les pays.

122. La délégation tchécoslovaque, quant à elle, fera tout pour que ces objectifs soient atteints.

123. M. SARPÉR (Turquie): C'est avec une grande tristesse que je prends aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale, où j'ai l'honneur et le privilège de représenter mon pays depuis plus de 10 ans. La fin tragique de Dag Hammarskjöld, le Secrétaire général, représente en vérité un grand malheur pour l'Organisation. Pour ceux qui ont eu l'honneur de le bien connaître, c'est également la perte douloureuse d'un ami personnel.

124. La seizième session de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte dans ces circonstances pénibles, permettra peut-être de déterminer dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies pourra, au cours des années à venir, répondre aux aspirations des peuples

du monde et aux espoirs qu'ils ont placés dans l'Organisation comme dans les buts et principes énoncés dans la Charte. Le peuple et le gouvernement turcs appuient ces principes sans réserve. L'Organisation des Nations Unies représente pour nous le seul espoir de progrès vers un monde où la compréhension mutuelle remplacera les divisions amères et où une paix durable se substituera aux constantes menaces de guerre.

125. Nous sommes partisans d'une organisation forte. La sécurité des petits pays qui constituent la majorité des Etats Membres, la solution des nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui au monde, l'évolution progressive de la société humaine vers un avenir plus harmonieux, loin des dissensions actuelles, exigent une organisation mondiale capable d'agir avec énergie et efficacité.

126. D'après la Charte, le poste de Secrétaire général est l'une des principales institutions de l'Organisation des Nations Unies. En un sens, le Secrétaire général détient le pouvoir exécutif de notre organisation, car il est chargé d'agir conformément à la volonté collective de l'Organisation, objectivement et sans conditions. L'Article 100 fait mention du caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et il stipule que:

"... le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne sont responsables qu'envers l'Organisation."

127. Ces dispositions excluent manifestement toute conception politique ou idéologique du rôle du Secrétaire général. Sur ce point, mon gouvernement appuie sans réserve les principes que notre regretté secrétaire général a exposés avec tant d'éloquence dans l'introduction à son Rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/4800/Add.1]. Tout comme lui, nous sommes partisans d'une organisation des Nations Unies dynamique qui s'efforcerait d'harmoniser et de concilier les divers points de vue politiques qui se manifestent dans l'exercice de ses activités. Nous ne pouvons être partie à un plan qui soulignerait et perpétuerait les divisions politiques. Qui plus est, nous ne saurions placer notre confiance dans une organisation dont l'exécutif serait paralysé.

128. L'Organisation des Nations Unies est un organisme international où des discussions doivent avoir lieu pour qu'un accord puisse se dégager. La raison d'être de l'Assemblée générale, des conseils et des différentes commissions est en fait de permettre un tel échange de vues, de manière que nous puissions arriver à une décision. Cependant, une fois cette décision prise, nous ne pouvons admettre que la discussion reprenne ou que la phase de l'exécution soit soumise d'une façon ou d'une autre à un veto. Nos peuples ont fait confiance à l'Organisation des Nations Unies, en se fondant sur le minimum d'efficacité prévu par la Charte. Nous trahirions leur foi si nous compromissions cette efficacité en quoi que ce soit. Pour cette raison, mon gouvernement est partisan d'un secrétaire général unique, capable d'exercer ses hautes fonctions avec objectivité, intégrité et énergie.

129. A l'ouverture de cette seizième session de l'Assemblée générale, le monde se trouve malheur-

reusement une fois de plus en présence d'une atmosphère politique nettement défavorable. Une incertitude pleine d'angoisse plane sur les relations internationales. Les essais nucléaires, qui nous avaient été épargnés au cours de ces trois dernières années, ont repris. Dans ces conditions, 16 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, les forces armées, loin d'être licenciées, sont renforcées. C'est d'autant plus tragique qu'en signant la Charte des Nations Unies les différents pays ont énoncé tous les principes fondamentaux dont l'observation rigoureuse suffirait à éliminer toute nouvelle crise. Le préambule même de notre charte proclame la nécessité de respecter les obligations nées des traités et autres sources du droit international. L'Article premier prévoit le développement entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. La Charte est essentiellement fondée sur la compréhension mutuelle et sur le respect des droits et obligations d'autrui ainsi que sur l'observation rigoureuse des engagements pris. Elle interdit toute action unilatérale. Elle est contre la violation des droits d'autrui.

130. Depuis la création des Nations Unies, l'existence même de la prétendue question de Berlin va à l'encontre de la Charte et de la mise en œuvre des principes qu'elle contient. Nous espérons ardemment que les tensions actuelles disparaîtront et que les peuples seront délivrés de leur angoisse grâce à l'application de ces principes fondamentaux. Tous les pays sont fondés à attendre des parties directement intéressées qu'elles fassent tout pour épargner à l'humanité une tragédie qui peut et doit être évitée.

131. Sans perdre de vue les problèmes essentiels qui exacerbent actuellement la tension politique, nous ne pouvons passer sous silence certaines attitudes qui, bien qu'ayant une importance secondaire et une portée locale, constituent pourtant des sources de friction et empêchent l'établissement de relations de bon voisinage. On s'est plaint du haut de cette tribune d'une ingérence directe dans les affaires intérieures de certains Etats et de la propagande subversive, d'une ampleur sans précédent, qui vise les pays du Moyen-Orient. Le moins qu'on puisse dire de ces activités, contraires à la Charte et au droit international, c'est qu'elles engendrent la méfiance et le doute et compromettent ainsi les relations de bon voisinage.

132. L'augmentation constante du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies nous rappelle sans cesse que le mouvement en faveur de la liberté et de l'autodétermination est la tendance la plus caractéristique de notre époque. Cent pays indépendants sont actuellement représentés au sein de notre organisation. Nous nous trouvons devant l'agréable perspective d'en accueillir d'autres dans un avenir proche.

133. L'Organisation des Nations Unies a contribué de manière constructive à dégager les principes directeurs de ce grand mouvement de notre époque. L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté, par 90 voix contre zéro, avec 9 abstentions, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], dont ma délégation a l'honneur d'être l'un des auteurs. Cette déclaration se fonde sur des aspirations élevées: liberté, autodétermination, indépendance, intégrité territoriale. Le peuple de mon pays respecte hautement ces idéaux et ma délégation continuera donc de participer à tous les efforts constructifs qui tendront à les maintenir et à les réaliser.

134. En parcourant l'ordre du jour de la présente session, nous remarquons qu'une fois de plus le problème du désarmement, qui figure directement ou indirectement dans six points, constitue la tâche la plus importante qui soit confiée à l'Organisation. Il revêt une importance d'autant plus grande que le moratoire sur les essais nucléaires a pris fin et que la situation politique est troublée par des tensions et des craintes accrues. En effet, il ne saurait être dissocié de la question de la sécurité internationale, et on ne peut pas le résoudre sans tenir compte de considérations touchant à la confiance mutuelle. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de l'aborder d'une manière réaliste, car on a trop insisté sur les questions de procédure et d'organisation. Il est grand temps que nous renouvelions nos efforts pour envisager ce problème vital avec sincérité, détermination et réalisme. Il est regrettable qu'après tant d'années nous en soyons toujours à discuter de la composition de la commission qui sera chargée de l'examiner en premier lieu, et qu'il y ait toujours confusion sur le sens exact des termes utilisés pour décrire nos objectifs.

135. Mon gouvernement, pour sa part, est partisan d'un programme de désarmement complet et réaliste. Par "programme" nous entendons que le désarmement doit être exécuté par phases successives déterminées à l'avance. Par "complet" nous voulons dire que le programme devrait contenir des dispositions relatives à tous les types d'armes et de personnel. Et par "réaliste" nous entendons que toutes les phases prévues devraient être conçues de manière à garantir aux signataires que la mise en œuvre du programme ne conférerait aucun avantage à l'une des parties au détriment de l'autre. Il n'existe qu'un seul espoir de faire accepter ce programme par tous les intéressés: prescrire un contrôle international efficace pour l'exécution de chacune de ses phases.

136. Il est absolument vital pour le destin de l'humanité de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement; aussi tous les membres des Nations Unies assument-ils la lourde responsabilité de faire tout ce qu'ils peuvent pour obtenir au moins un premier résultat prometteur.

137. Parmi les principaux problèmes politiques confiés à la Première Commission figure "la question d'Algérie". Ces derniers mois, nous avons été encouragés en voyant s'esquisser une solution définitive de ce problème. Ce malheureux pays est, depuis sept longues années, le théâtre d'effusions de sang et de souffrances humaines. Nos compatriotes éprouvent des sentiments fraternels pour le vaillant peuple algérien et ils comprennent leurs aspirations légitimes. D'autre part, mon pays est également un allié de la France, avec laquelle nous entretenons des relations amicales depuis des siècles. Les événements récents et certaines déclarations officielles nous ont donné espoir et confiance en une solution prochaine et pacifique de ce problème, conforme aux aspirations légitimes du peuple algérien. Le Gouvernement français a accepté qu'une solution intervienne par voie de négociation, sur la base de l'autodétermination et de l'indépendance pour l'Algérie, la souveraineté algérienne sur le Sahara étant reconnue. Cette solution, tout en rendant justice à la vaillance du peuple algérien, serait dans la meilleure tradition libérale de la France, dont la glorieuse histoire nous donne tant d'exemples.

138. Pays du Moyen-Orient, la Turquie s'intéresse tout naturellement et très vivement à tous les événements qui touchent notre région géographique. Les Etats arabes détiennent certainement une position très importante au Moyen-Orient. Les sentiments qu'éprouve le peuple turc envers tous ses voisins arabes se fondent sur des liens fraternels renforcés par des traditions culturelles et sociales communes.

139. Depuis la fin de l'Empire ottoman — c'est-à-dire, pour donner une date précise, depuis la proclamation du pacte national par le Parlement turc, le 28 janvier 1920 —, la Turquie a proclamé et défendu le droit de tous nos voisins arabes de décider de leur propre avenir conformément à leurs désirs et sans ingérence étrangère. Il est naturel que la Turquie, qui tient essentiellement à ce que la paix, la stabilité et le progrès s'établissent au Moyen-Orient, désire voir régner l'harmonie et une collaboration fraternelle entre nos voisins arabes eux-mêmes. Cependant, c'est assurément à ces derniers qu'il appartient de déterminer comme ils l'entendent la forme que cette harmonie et cette collaboration doivent prendre.

140. Il y a quelques années, la Syrie, notre voisine du sud, a décidé de s'unir à l'Egypte. Comme il se devait, nous avons reconnu cette union qui, à l'époque, résultait de la libre volonté des peuples des deux pays, et nous espérons que la nouvelle République arabe unie inaugurerait une ère de bonheur et de prospérité pour tous ses citoyens. La semaine dernière, nos voisins syriens ont proclamé leur décision de revenir à leur ancien statut d'Etat distinct et indépendant. De son côté, le Gouvernement de la République arabe unie a proclamé qu'il ne s'opposerait pas par la force à une telle décision et qu'il laisserait au peuple syrien le soin de décider de son avenir. Encore une fois, nous avons respecté la décision des peuples intéressés.

141. Dans ces conditions, il nous est difficile de comprendre comment cette position bien nette du Gouvernement turc, fondée sur l'attitude de tous les intéressés, a pu être mal interprétée, comme si elle était dirigée contre qui que ce soit. La Turquie a une frontière commune de plus de 400 milles avec la Syrie. Cette frontière est traversée de routes commerciales, et on y trouve des points de correspondance, des moyens de communication et d'autres liens d'intérêt commun. A titre d'exemple, disons que, le long de cette frontière, des Turcs possèdent des fermes du côté syrien et que des Syriens possèdent des terres du côté turc. Par accord mutuel, ils sont autorisés à franchir la frontière pour gagner leur pain quotidien.

142. Il est donc tout naturel que la Turquie ait jugé bon de reconnaître la réalité existante telle que l'ont acceptée tous les intéressés, et ce avant d'autres pays plus éloignés.

143. Aussi avons-nous appris avec un regret sincère la décision de la République arabe unie de rompre les relations diplomatiques avec notre gouvernement. Pour notre part, nous attachons une importance particulière au maintien de relations fraternelles et d'une collaboration amicale avec tous les pays arabes. Les relations diplomatiques sont peut-être momentanément rompues, mais le peuple turc continuera toujours à nourrir les sentiments les plus sincères d'amitié et de bonne volonté à l'égard du peuple de la République arabe unie.

144. Comme je l'ai déjà dit, nous désirons voir s'établir une collaboration étroite et fraternelle entre tous les peuples arabes, car c'est là une des conditions essentielles de paix et de stabilité dans notre région. Mais seuls les pays arabes peuvent décider de la forme de cette collaboration.

145. Qu'ils décident de se placer sous une ou sous plusieurs administrations, de former un seul Etat ou des Etats distincts et indépendants, tous les peuples arabes ont beaucoup à gagner d'une coopération étroite entre eux. Le gouvernement et le peuple turcs espèrent ardemment que nos voisins arabes continueront d'entretenir des relations fraternelles, et nous espérons de notre côté rester en bons termes avec eux.

146. L'importance des questions internationales qui se posent à nous aujourd'hui ne doit pas nous faire négliger les problèmes fondamentaux qui concernent plus directement la vie des particuliers. La lutte contre la maladie, la pauvreté et l'analphabétisme, la lutte pour la sauvegarde de la dignité humaine doivent rester au premier plan de nos préoccupations.

147. Au cours de ces 10 dernières années, l'évolution économique, culturelle et sociale a ouvert de nouvelles perspectives de collaboration internationale. L'ONU, les institutions spécialisées et les gouvernements ont beaucoup fait dans ce domaine, mais la tâche n'est pas terminée, tant s'en faut.

148. L'accroissement rapide de la population, qui résulte essentiellement des progrès de la médecine, oblige la plupart des gouvernements à s'efforcer de développer leur pays à une cadence toujours plus rapide.

149. Mon propre gouvernement s'est assigné pour tâche, en priorité, de garantir comme il convient le droit du peuple turc à réaliser des progrès culturels, économiques et sociaux.

150. Il y a presque un an, au cours de la quinzième session [870ème séance], j'avais l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale du haut de cette tribune; j'ai alors déclaré que le nouveau gouvernement turc était résolu à élaborer une nouvelle consti-

tution afin d'établir toutes les garanties nécessaires à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans notre pays. J'ai ajouté que le mouvement turc de réforme était absolument résolu à procéder à des élections libres au cours de l'automne 1961.

151. Je suis heureux de dire aujourd'hui que ces deux résolutions ont été menées à bien. La nouvelle constitution de la République turque a été rédigée par un groupe éminent de personnalités compétentes et approuvée ensuite par l'Assemblée constituante. En outre, cette nouvelle constitution a été soumise à l'acceptation du peuple turc par voie de référendum le 9 juillet 1961. La majorité des électeurs ayant voté en sa faveur, elle a été adoptée.

152. En ce qui concerne les élections, dont j'avais parlé à l'Assemblée il y a un an, quatre principaux partis politiques mènent actuellement une campagne électorale en Turquie. Le peuple votera le 15 octobre 1961.

153. Après cette date, un gouvernement et une opposition librement élus assumeront la tâche d'aider notre pays à faire face aux problèmes économiques, culturels et sociaux qui se posent, et à assurer l'établissement des libertés démocratiques fondamentales.

154. Avant de conclure, permettez-moi, au nom de ma délégation, de féliciter chaleureusement M. Slim de son élection au poste de président de l'Assemblée. Pour ceux d'entre nous qui ont travaillé en collaboration étroite avec lui pendant des années au sein de l'Organisation des Nations Unies et qui ont eu de nombreuses occasions d'admirer son dévouement sincère à la cause de la justice, de la paix et de la compréhension internationale, sa présence au fauteuil présidentiel est le plus sûr garant du succès des travaux de la présente session. Dieu veuille que la seizième session de l'Assemblée générale apporte des solutions constructives aux nombreux problèmes de l'heure, sous la direction éclairée de notre président.

*La séance est levée à 17 h 50.*